



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 166 /CAB.MIN/MINES/01/2014 DU 19 MAY 2014
PORTANT PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DU PERMIS
RECHERCHES N° 6445 OCTROYE A LA SOCIETE LA TERRE
COMPANY SPRL

LE MINISTRE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 297 et 298;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 8, 83, 84, 86 et 88 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu la décision n°CAMI/DG/FM/013/2014 du 06 mai 2014 portant agrément du cas de force majeure évoqué par la société LA TERRE COMPANY SPRL ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;

A R R E T E :

3^{ème} niveau de l'Immeuble de la Gécamines, Boulevard du 30 juin,
Kinshasa/Gombe - RDC
Tél. : (00243) 01-510-4771
Sites Web : www.miningcongo.cd
E-mail : cabminrdc@yahoo.fr

Article 1^{er} :

Est prorogée de 4 ans, 2 mois, en ce compris 2 ans de période additionnelle, la durée de validité du **Permis de Recherches n° 6445 octroyé à la société LA TERRE COMPANY SPRL.**

Article 2 :

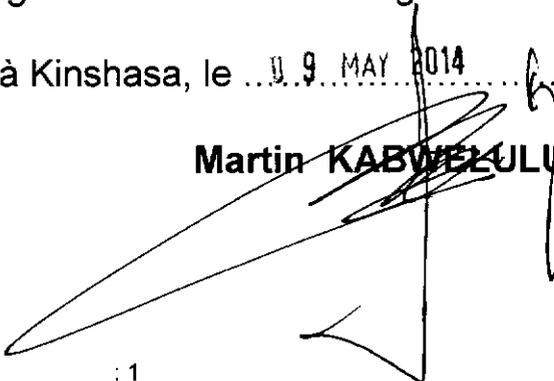
Cette nouvelle durée de validité court à partir du lendemain de sa date d'expiration, soit du 19 février 2012 au 18 avril 2016.

Article 3 :

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le ... 09 MAY 2014

Martin KABWELULU


AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général aux Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- Titulaire : 1

